

SCFP EN BREF

BULLETIN D'INFORMATION DU SCFP-QUÉBEC (FTQ)

Vol. 6 N° 13 • 24 octobre 2005 • quatre pages

Manifestation nationale du Front commun

La plus importante manifestation à se tenir en marge des négociations du secteur public aura lieu, à Montréal, le samedi 29 octobre.

Prenant la forme d'une grande marche dans les rues du centre-ville de la métropole, la manifestation organisée par le Front commun CSN-FTQ compte réunir plusieurs milliers de syndiqués et sympathisants pour envoyer un message clair au Conseil du trésor et aux associations patronales.

Comme l'Halloween ne sera pas très loin, on s'attend à ce que plusieurs rivalisent

d'imagination pour leur déguisement. (Oubliez le costume de Jean Charest, premièrement il est déjà pris et ça ne fait plus peur à personne...) Plus sérieusement, le rassemblement est fixé à midi devant le 500 boulevard René-Lévesque Ouest (métro Square-Victoria ou McGill). Le départ du défilé sera donné à 13 heures. La manifestation devrait se conclure vers les 15 heures.

Rappelons que le 23 septembre, le Front commun a déposé une contre-proposition pour en arriver à un règlement satisfaisant pour

les 200 000 salariés qu'il représente. Moins de deux heures plus tard, la présidente du Conseil du trésor, Monique Jérôme-Forget, repoussait du revers de la main la contre-proposition syndicale.



À Québec

Global met 14 employés à pied

Au moment où nous écrivons ces lignes (21 octobre), la station de télévision anglophone de Québec, CKMI, se départit de 14 de ses loyaux employés, qui se retrouvent tous sans emploi. C'est la conséquence directe de la décision de Global de transférer ses activités de mise en ondes, du routage et de la magnétoscopie vers Toronto. La nouvelle est d'autant plus triste que, lors de l'acquisition de la station, les salariés aujourd'hui mis à pied avaient cru aux promesses de Global et de la famille Asper.

Mais la partie n'est peut-être pas terminée. La balle se trouve maintenant dans le camp du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC). Jusqu'ici, l'organisme qui régit les télécommunications et octroie les licences aux diffuseurs est resté étrangement muet, malgré le très grand nombre de plaintes reçues.

C'est réglé à Lévis !

Mercredi dernier avait lieu la signature d'une première convention collective, depuis la fusion municipale de 2001, entre le Syndicat des cols blancs et professionnels et la Ville de Lévis. Deux jours plus tôt, près de 300 syndiqués avaient accepté, à 87 %, le contrat de travail d'une durée de six ans, qui prévoit des augmentations salariales de 12,6 %.

Le nouveau contrat de travail harmonise les conditions de travail des salariés provenant des huit anciennes municipalités et des deux MRC qui composent maintenant Lévis.

La présidente du syndicat, Françoise Sirois, s'est dite heureuse du résultat des pourparlers. « *Le processus*

a été long, plus de 130 rencontres en présence de la conciliatrice, a-t-elle précisé, mais nous avons obtenu des gains importants, comme une nouvelle structure salariale et un nouveau fonds de pension à prestations déterminées. »

Le dénouement de cette très longue négociation est survenu à la suite d'une proposition de règlement aux deux parties, proposition mise de l'avant par la conciliatrice nommée par le ministère du Travail, France Racine.

Rappelons que dans les semaines qui ont précédé ce déblocage, les syndiqués avaient tout de même mis un peu de pression sur le conseil municipal et le

maire Jean Garon.

Le lundi 3 octobre, quelque 70 salariés avaient envahi la salle du conseil. Vêtus de t-shirts rouges, portant des nez de clown et « armés » de ballons tout aussi écarlates, c'est dans la discipline et le calme que les membres du SCFP 2927 avaient manifesté leur impatience à voir traîner leur dossier. La manif était tout en continuité puisque la semaine précédente, un clown messenger avait remis une lettre des cols blancs au maire.

Environ 750 cols blancs travaillent pour la Ville de Lévis, en incluant les temporaires.

Un cours spécifique aux femmes

Le 18 octobre, une vingtaine de participantes (et quelques participants) ont pris part à la première d'un tout nouveau cours en santé-sécurité qui sera très bientôt offert dans toutes les régions du Québec par le Service de l'éducation du SCFP. Nouveauté intéressante, cette formation touche aux particularités du travail des femmes.

Le cours poursuit trois objectifs. Grâce aux témoignages des travailleuses, il permet d'abord de relever les multiples aspects du travail effectué par les femmes, et

ce, afin qu'elles puissent plus facilement prendre en charge l'amélioration de leurs conditions de travail. Ensuite, par des discussions et des compléments d'information, il veut approfondir quelques notions en santé-sécurité touchant plus particulièrement les femmes. Enfin, à travers des mises en situation, il désire susciter l'engagement syndical et développer, avec les participantes, une argumentation pour la prise en charge de leur santé et sécurité au travail.

La formation s'inscrit dans la nouvelle approche qui

consiste à d'abord se pencher sur le travail en tant que tel, ses gestes, ses méthodes et processus, avant de réfléchir aux façons d'améliorer ce travail. Par la suite, suivent des discussions sur les stratégies syndicales à implanter pour trouver des solutions aux problèmes rencontrés.

Notons enfin que la nouvelle formation n'est pas réservée aux femmes. Elle s'adresse en fait à toute personne intéressée par ce thème des particularités du travail des femmes.

EN RAFALE

Fin septembre, les 190 employés de métier de l'Office municipal d'habitation de Montréal ont voté à 85 % pour l'exercice de moyens de pression pouvant aller jusqu'à la **grève** générale illimitée, au moment jugé opportun.

Sans contrat de travail depuis la fin 2001, les employés de la MRC **Charlevoix-Est** ont rejeté les offres patronales pour une troisième fois. Les négociations s'éternisent depuis plus de trois ans et demi.

À **Longueuil**, le comité de transition et le SCFP 306 ont convenu des modalités pour le transfert des cols blancs vers les futures villes de Boucherville, Brossard, Saint-Bruno et Saint-Lambert.

Monique Côté a été élue par acclamation présidente du SCFP 429, le syndical des fonctionnaires municipaux de la Ville de Montréal.

Le bon travail de trois de nos syndicats a été souligné lors du récent congrès du SCFP. Les sections 3700 (CRIQ), 375 (débardeurs de Montréal) et 429 (cols blancs de Montréal) ont décroché, chacune dans sa catégorie, le **prix des communications** pour la qualité de leur bulletin syndical.

Être syndicaliste est un engagement toujours plus risqué. Selon le *Rapport annuel* de la CISL (icftu.org), 145 personnes ont été assasinées de par le monde en 2004 en raison de leurs activités syndicales, soit 16 de plus que l'année précédente.

Rénald Blouin, vice-président du SCFP 1108 (CHUL), s'est porté candidat aux élections municipales de Sainte-Anne-de-Beaupré.

Réglé avant même l'échéance

Fin septembre, le syndicat des chauffeurs de la Société de transport de Sherbrooke (STS) ont annoncé hier en fin d'après-midi le renouvellement de la convention collective qui ne venait à échéance que le 28 février 2006. La signature d'un nouveau contrat avant l'expiration du précédent constitue une première dans l'histoire de la STS.

L'entente intervenue se concentre sur deux seuls grands changements. La

durée de la convention passe à cinq ans au lieu de quatre et les salaires sont augmentés selon l'indice des prix à la consommation (IPC); ce taux ne pourra toutefois être inférieur à 2 % ni supérieur à 3 %.

Tant du côté syndical que patronal, on s'est réjoui de la conclusion de cette entente. Le président du SCFP 3434, Ghislain Leroux, a affirmé qu'« il s'agit[ssai]t d'un contrat de travail qui satisfait nos demandes et qui permet

à nos membres d'envisager l'avenir avec enthousiasme. » De son côté, le président de la STS, Jean-François Rouleau, a souligné que « la conclusion à ce stade-ci d'un contrat de travail à long terme témoigne de la volonté des deux parties à ce que soit mis en place, dans les meilleures conditions, un plan de transport dès l'an prochain et ainsi offrir à la clientèle un service auquel il est en droit de s'attendre. »

SCFP
Syndicat canadien de la fonction publique



scfp.qc.ca

SCFP En Bref est publié dix-huit à vingt fois par année par le Service de l'information du SCFP. Les articles de ce bulletin peuvent être reproduits pourvu qu'on en mentionne la source. Les caricatures ne peuvent être reproduites que par nos syndicats locaux ou affiliés. Nous vous encourageons à nous faire parvenir toute nouvelle d'intérêt par téléphone (514-384-9681, poste 239), ou par courriel (jbergeron@scfp.qc.ca). Une version en langue anglaise, *CUPE In Brief*, est aussi disponible. Les plus récents numéros du *SCFP En Bref* peuvent être téléchargés électroniquement à partir de notre site.

<http://www.scfp.qc.ca>

L'Équipe du SCFP En Bref

Robert Bellerose et Alexandre Boulerice, rédaction

Sylvie Bergeron, secrétaire de rédaction

Patrick Desharnais pour la caricature

Montage : Marcel Huot (Legris Service Litho Inc.)

Dépôts légaux : Bibliothèque nationale du Québec ISSN 1499-2841
Bibliothèque nationale du Canada 830234



Revirement spectaculaire à Berthierville

En quelques mois, c'est tout un revirement dans les relations du travail à la ville de Berthierville.

Au cours de l'été, la Ville et le Syndicat se sont entendus pour régler 115 des 116 griefs qui étaient pendants. Ce coup de balai devait paver la voie aux négociations qui ont, par la suite, débouché sur une entente de principe pour le renouvellement de la convention collective. Le 28 septembre, les syndiqués acceptaient à l'unanimité cette entente. Le 14 octobre, l'administration municipale et le syndicat signaient la nouvelle convention collective.

Le nouveau contrat de travail, qui couvre les années 2003 à 2009, apporte plusieurs gains aux salariés.

Ainsi, le syndicat a effectué une révision complète du statut d'employé et obtenu la sécurité d'emploi pour tous. De mai à novembre, les employés de la voirie travailleront selon un horaire de quatre jours et demi. La plupart des primes seront majorées. Par exemple, celle de chef d'équipe passe de 20 cents à 2 \$ l'heure. Les syndiqués récupèrent cinq congés fériés et obtiennent deux jours supplémentaires de congé pour maladie ou raison personnelle. Le régime de retraite (un REER collectif) sera bonifié de 1 % sur une période de quatre ans, un comité de santé-sécurité sera mis sur pied, ainsi qu'un comité pour étudier la possibilité de rapatrier les contrats donnés à des

firmer externes. Enfin, les salariés toucheront un montant forfaitaire équivalent à 2,5 % des heures travaillées entre le 17 décembre 2003 et le 14 octobre 2005. Par la suite, ils recevront, le 1^{er} janvier de chaque année, des augmentations de 2,75 %, rajustées au besoin si l'IPC est supérieur.

Le président du syndicat, Martin Bergeron, s'est dit satisfait du déroulement des pourparlers et des résultats obtenus. « *Les négociations se sont déroulées dans un climat de respect mutuel et nous avons senti une écoute réelle de la part de l'employeur. La nouvelle convention est avantageuse pour les deux parties, c'est une entente gagnant-gagnant.* »

Pas de PPP pour Saint-Charles

À Québec, le 5 octobre, le ministre de la Santé, Philippe Couillard, a officiellement annoncé l'octroi de 21 millions \$ pour la reconstruction du CHSLD Saint-Charles. « *Cette fois sera la bonne* », a promis le ministre. À noter, l'hypothèse d'un PPP a été définitivement écartée.

En janvier dernier, lors d'une conférence de presse, le syndicat local, le SCFP et la FTQ avaient rendu public l'étude de la firme Mallette qui concluait que la formule PPP aurait coûté au moins 34 % plus cher que le mode conventionnel.

SUITE DE LA PAGE 1

Global

« *On se demande ce qu'attend le CRTC pour réagir?, s'interroge Stéphane Paré, président du syndicat des employés de Global. Plus de 450 plaintes ont été signifiées au CRTC et on attend toujours un signe de leur part. La question est importante pour les employés de Global, mais elle va bien plus loin. Elle remet en cause la légitimité même du CRTC. Est-ce qu'on peut promettre n'importe quoi devant le CRTC et ne jamais y donner suite?* »

Appui massif de la population

À Québec, l'appui populaire à la défense de l'intégrité de la station de télévision anglophone CKMI a été massif. De nombreuses personnalités, groupes d'intérêt et la population ont appuyé la campagne mise de l'avant par les employés de Global et le SCFP. Signalons, entre autres, l'appui du maire de Québec Jean-Paul L'Allier, de la Chambre de commerce de Québec, de la Chambre de commerce des entrepreneurs et des députés du Bloc québécois.

D'autre part, à titre individuel, plus de 750 personnes ont signifié leur appui à une pétition qui a circulé surtout à Québec sur l'initia-

tive d'employés de la station CKMI. Cette pétition a été déposée mercredi dernier à la députée du Bloc québécois de la circonscription de Québec, Christiane Gagnon.

Rappelons qu'au moment de l'octroi de licence par le CRTC, CanWest Global s'engageait à faire de CKMI sa principale assise au Québec. On promettait à l'époque 75 emplois dès l'ouverture de la station, dont la majorité à Québec. Global en promettait même 100 la seconde année, dont un ajout de plusieurs postes à Québec. En décembre 1996 au cours des audiences publiques du CRTC tenues à Montréal, Glen O'Farrell, haut dirigeant de CanWest Global à l'époque s'engageait de

façon on ne peut plus claire. Il déclarait au CRTC : « *Notre engagement au plan de l'emploi c'est de créer 75 postes la première année, dont la majorité sera à Québec. La seconde année, ce nombre sera porté à 100 et une partie des postes additionnels sera à Québec.* » (Page 1147 des notes verbatim du CRTC.) Suite au transfert vers Toronto, Global ne compte plus que huit employés réguliers et un à demi-temps à la station CKMI de Québec.

Les personnes qui le veulent peuvent encore loger une plainte au CRTC. Il suffit de se rendre sur le site Internet du SCFP-Québec (scfp.qc.ca) pour savoir comment procéder.

Le SCFP dénonce la culture du secret

Le mois dernier, en commission parlementaire, le SCFP a dénoncé la culture du secret qui semble vouloir s'installer dans les affaires publiques.

Le gouvernement Charest veut-il vraiment faciliter l'accès aux informations détenues par les organismes publics et parapublics? Pas selon le SCFP qui s'inquiète des restrictions importantes prévues dans le projet de loi 86.

Des chiffres désormais cachés

Le SCFP a constaté que le gouvernement n'a pas été guidé par la recherche de transparence, mais par le seul souci de simplifier la gestion des documents. Nous pourrions même assister à un grave recul démocratique. Certains amendements (art. 22) et l'ajout de quelques éléments (art. 30.1) viennent même renforcer les restrictions

d'accès aux documents à incidence budgétaire. « Nous comprenons mal que, dans le contexte actuel où le gouvernement tente de convaincre les citoyens du piètre état des finances publiques, il permette à toutes les composantes des secteurs public et parapublic de refuser de communiquer un document qui révèle une stratégie de gestion de la dette, d'emprunt ou de placement. Or, il est primordial que les organismes publics rendent des comptes sur leurs stratégies de gestion de la dette et on comprend mal que cette information puisse maintenant rester secrète », a

plaidé Annick Desjardins, conseillère syndicale, lors de la présentation du mémoire du SCFP.

Partenaire privé = secret

Alors que le gouvernement Charest vise toujours à utiliser la formule contestée des PPP dans la livraison des services publics, les modifications apportées à la loi d'accès à l'information ne font rien pour favoriser une plus grande transparence. « Contrairement à ce que Monique Jérôme-Forget avait annoncé, rien n'a été fait pour permettre à la population d'obtenir l'ensemble des données d'un partenariat.

L'entreprise privée n'est pas assujettie aux règles d'accès à l'information, même dans le cadre d'un PPP. En maintenant la Loi telle qu'elle est, toute information qui aura transité par un partenaire privé ne sera plus accessible à la population, même s'il s'agit de données touchant la prestation d'un service public », poursuit Annick Desjardins. Pour le SCFP, cela constitue un accroc très important aux principes de transparence de l'appareil étatique et dénote le peu de souci que le gouvernement accorde aux valeurs démocratiques les plus fondamentales.

ÉLECTIONS MUNICIPALES

Tremblay promet de s'attaquer aux nids-de-poule

Reporté au pouvoir, **Gérald Tremblay** entend consacrer 200 millions \$ pour boucher les nids-de-poule à Montréal.

GILLES PILON
Le Journal de Montréal

C'est l'annonce enthousiasmante que le candidat à la mairie pour les élections municipales de Montréal a faite hier dans l'arrondissement des Pointes-de-la-Croix.

M. Tremblay estime qu'il faut immédiatement dépenser jusqu'à 200 millions de dollars pour refaire une bouée au pont de la Concorde.

« On ne peut plus laisser la ville de Montréal se déliter, il faut agir immédiatement et il faut que le gouvernement fédéral et provincial financent... », a-t-il déclaré.

« Nous avons réglé le problème de la neige et nous avons apporté des solutions pour le transport en commun, nous nous attaquons à la pollution et aux nids-de-poule... », a-t-il déclaré.

« Selon lui, Montréal pourra profiter d'une partie de la TVA que le gouvernement va verser par la suite... », a-t-il déclaré.

© SCFP

En s'attaquant au problème à la source, on va aussi se débarrasser de la grippe du poulet.

Agenda

17 octobre au 18 novembre 2005
Vote d'allégeance syndicale
CSSS LaSalle et Vieux Lachine

29 octobre 2005
Manifestation nationale Front commun CSN-FTQ
Montréal

Agenda plus détaillé sur le site Web
scfp.qc.ca

